

DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des  
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement  
Industriel et des  
Installations Classées  
pour la Protection  
de l'Environnement

6 route des artifices  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

N°7786/DENV/SPPR-1

Nouméa, le 14 AVR. 2015

*La Directrice*

à

Gérant de la SARL Repos des lacs  
BP 7448  
98890 Païta

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - demande d'autorisation d'exploiter un incinérateur de cadavres d'animaux de compagnie, commune de Païta, présentée par la SARL Repos des lacs

Référence : dossier reçu le 24 février 2012 et complété le 16 décembre 2013

Pièces jointes : - une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique  
- accusé réception de l'arrêté  
- une copie de l'avis d'ouverture d'enquête publique

Monsieur,

Faisant suite à votre demande citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire parvenir par la présente un exemplaire de l'arrêté n° 963-2015/ARR/DENV du 13 AVR. 2015, portant ouverture de l'enquête publique réglementaire, relative à la demande d'autorisation d'exploiter susvisée.

Sous ce pli, vous trouverez également le texte de l'avis que vous devez :

- faire paraître dans les deux journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales (Les Nouvelles Calédoniennes, Télé 7 jours), au moins une insertion dans chacun ;
- faire annoncer par au moins un communiqué radiodiffusé sur les ondes de la radio de votre choix ;
- afficher dans le voisinage de l'installation à l'aide d'un panneau visible de la voie publique de manière à assurer une bonne information du public.

Ces modalités d'affichage et de publicité devront être effectuées par vos soins **avant le lundi 1 juin 2015, c'est-à-dire au moins huit jours** avant l'ouverture de l'enquête prévue le **9 juin 2015**.

L'affichage doit être maintenu jusqu'à la date de clôture de l'enquête, le **23 juin 2015**

Vous voudrez bien adresser à la direction de l'environnement – service de la prévention des pollutions et des risques- bureau de l'environnement industriel et des installations classées pour la protection de l'environnement – BP L1 - 98849 Nouméa cedex, les documents suivants, dès qu'ils seront en votre possession :

- les pages entières des journaux habilités dans lesquelles a paru l'avis ;
- une pièce justificative relative à la radiodiffusion du communiqué.



**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT**  
6 route des artifices  
BP L1  
98849 NOUMEA CEDEX  
Tél : 20.34.37 – [aurore.rouby@province-sud.nc](mailto:aurore.rouby@province-sud.nc)  
-----

*Bureau de l'Environnement Industriel et des Installations  
classées pour la Protection de l'Environnement*

### ACCUSÉ DE RÉCEPTION

A retourner dûment complété à la direction nommée ci-dessus :

Je soussigné madame/monsieur \_\_\_\_\_

Qualité de : \_\_\_\_\_

Accuse réception de l'arrêté n° 963-2015/ARR/DENV, daté du **13 AVR. 2015**, portant  
ouverture d'enquête publique relative à l'exploitation, par la SARL Repos des lacs d'un incinérateur de  
cadavres d'animaux de compagnie, sis 18 morcellement Ballande, la Tamoà, commune de Païta,

En date du \_\_\_\_\_

Je déclare être informé de la faculté de saisir le Tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de  
ce jour pour former un recours contre cette décision.

**Signature**